



Proposition de DESC – Travaux RD8n à Cuges-les-Pins

Dossier d'Exploitation Sous Chantier (DESC)

Opération : Réhabilitation de la RD8n

Période des travaux : du mardi 23 septembre 2025 à 20h00 au vendredi 26 septembre 2025 à 06h00.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
(Département 13)

Maîtrise d'œuvre : Néant

Commune concernée : Cuges-les-Pins

1. Objet du DESC

Le présent DESC est établi conformément aux prescriptions réglementaires afin d'évaluer l'impact des travaux de réhabilitation de la RD8n sur les conditions de circulation et de sécurité des usagers de la route, des riverains et des intervenants.

L'objectif est de :

- Garantir la continuité de la circulation par des itinéraires de déviation adaptés.
 - Limiter les risques d'accident et de congestion routière.
 - Informer et sécuriser les usagers et les résidents pendant toute la durée des travaux.
-

2. Description de l'opération

Les travaux consistent en la réhabilitation de la chaussée de la RD8n, entre l'intersection du **boulevard Gambetta** et l'intersection du **chemin de la Feutrière**.

- **Nature des travaux** : Rabotage et reprise de chaussée.
- **Horaires** : Travaux exclusivement de nuit (de 20h à 6h) afin de réduire l'impact sur la circulation en journée.

- **Durée** : 3 nuits consécutives, du mardi 23 septembre 2025 à 20h00 au vendredi 26 septembre 2025 à 06h00.
-

3. Analyse des impacts sur la circulation

Les travaux nécessitent la **coupure complète de la circulation** sur la portion de la RD8n concernée.

Conséquences identifiées :

- **Usagers de transit** : Obligation d'emprunter les déviations mises en place depuis les deux entrées de ville.
 - **Résidents** : Accès aux propriétés limité ou dévié selon les tranches horaires de travaux.
 - **Services de secours** : Nécessité d'une coordination préalable pour garantir un accès permanent.
-

4. Mesures de gestion de la circulation

Afin d'assurer la sécurité et la fluidité, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

a) Mise en place de déviations

- **Entrée Ouest (Col de l'Ange)** : Déviation fléchée vers l'itinéraire alternatif (D1 – D3d – D3).
- **Entrée Est (Rond-point du Camp)** : Déviation fléchée vers l'itinéraire alternatif D3.
- Signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur (arrêté du 24 novembre 1967 modifié).

b) Gestion de la circulation locale

- Fermeture de la RD8n entre boulevard Gambetta et chemin de la Feutrière.
- Information préalable aux riverains (affichage mairie, site internet, réseaux sociaux, boitage, affichage dans les commerces,...).

- Maintien de l'accès d'urgence pour les pompiers, ambulances et forces de l'ordre.

c) Sécurité du chantier

- Mise en place d'une signalisation lumineuse nocturne.
 - Présence de balisage renforcé et de personnel habilité (régulateurs de circulation si nécessaire).
-

5. Communication et information des usagers

La commune de Cuges-les-Pins assurera :

- La diffusion d'une information préalable aux habitants via le site internet communal, panneaux lumineux, et réseaux sociaux.
 - La distribution de flyers aux riverains concernés.
 - L'alerte des transporteurs scolaires, des associations et des entreprises locales.
-

6. Conclusion et engagement

La commune, en partenariat avec le Département 13, s'engage à :

- Limiter autant que possible la gêne occasionnée.
 - Garantir la sécurité de tous les usagers et intervenants.
 - Mettre en place un suivi quotidien pour réagir en cas de problème de circulation.
-

7. Annexes

- **Plan de situation** (localisation des travaux).
- **Plans de déviation** (Ouest et Est).
- **Photographies** :
 - Entrée Ouest – Col de l'Ange
 - Entrée Est – Rond-point du Camp
 - Boulevard Gambetta – point de coupure
 - Chemin de la Feutrière – point de coupure

Plan de de situation

Localisation des travaux : de l'intersection du Boulevard Gambetta (Bar des sports) jusqu'à l'intersection du chemin de la Feutrière (immeuble du Barri)

Intersection du Boulevard Gambetta



Intersection chemin de la Feutrière

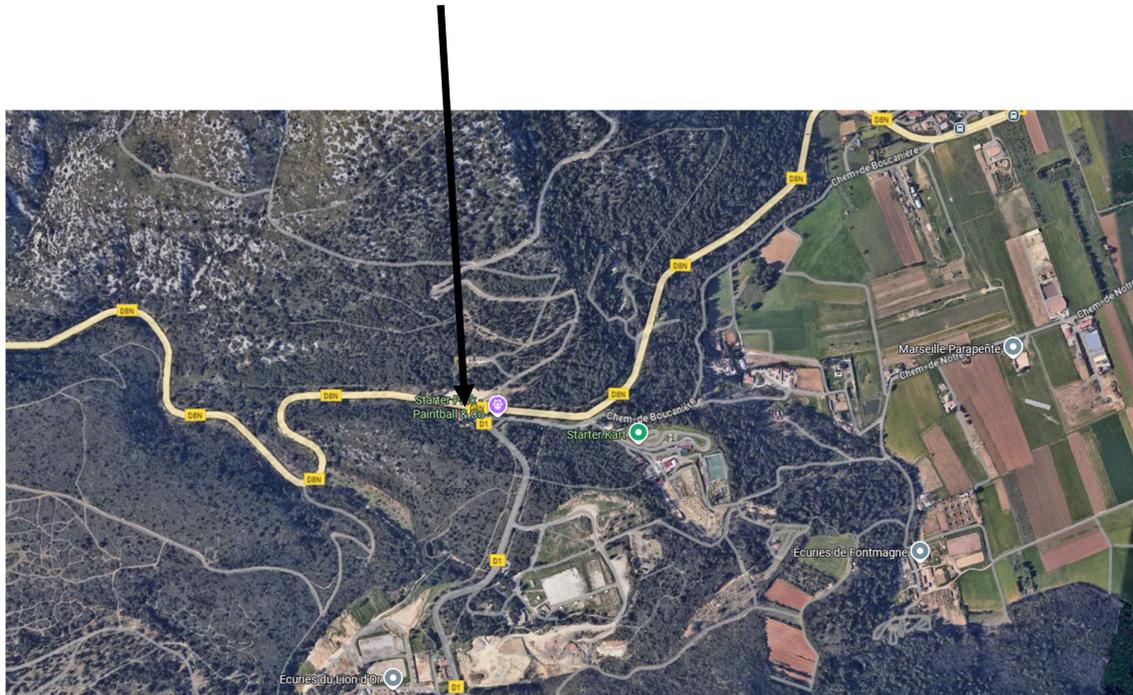
Zone fermée à toute circulation

Plans de déviation (Ouest et Est).

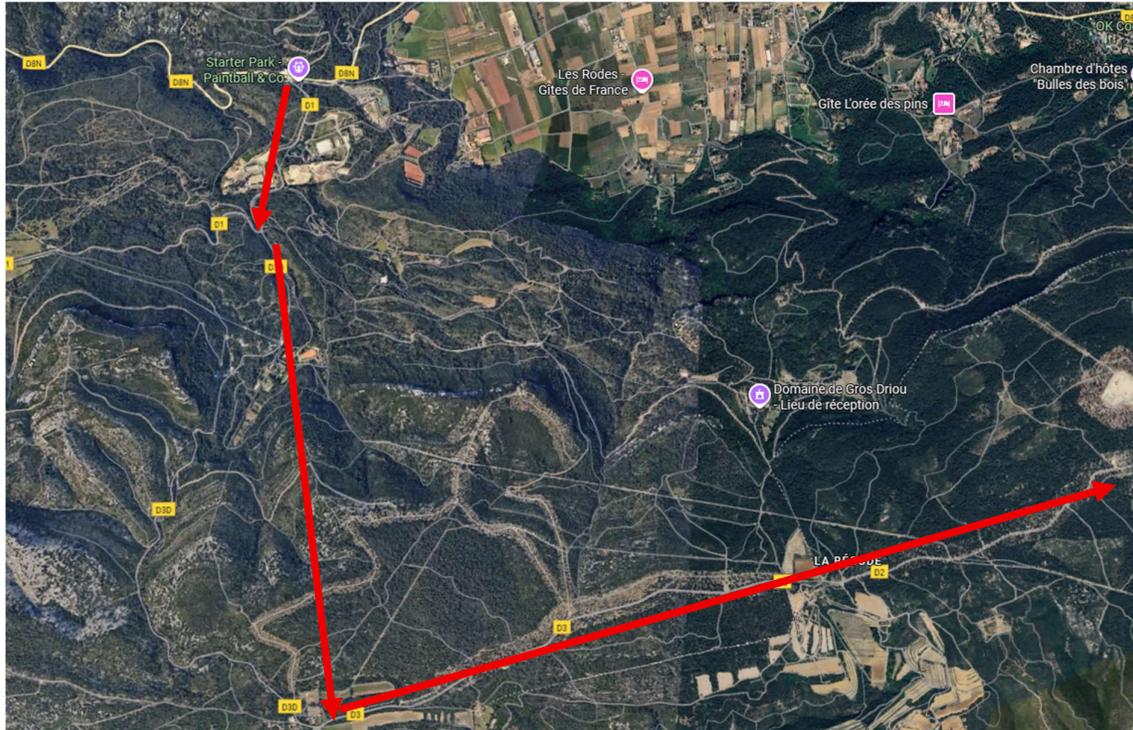
OUEST : Aubagne → Le Castellet

Afin de limiter l'impact des travaux de réhabilitation de la RD8n sur la circulation et de maintenir une continuité de trafic entre Aubagne et Le Castellet, il a été décidé de mettre en place une déviation par l'itinéraire suivant :

- RD8n coupée à Cuges-les-Pins
- Déviation au Col de l'Ange
- D1 → D3d → D3 jusqu'à la jonction avec la RD8n au niveau du Castellet



Itinéraire déviation : D1 → D3d → D3 jusqu'à la jonction avec la RD8n au niveau du Castellet



1. Critères de choix de l'itinéraire

Ce choix d'itinéraire a été motivé par plusieurs considérations techniques et de sécurité :

a) Capacité et gabarit de voirie

La D1 et la D3 disposent d'un gabarit suffisant pour accueillir un trafic de report temporaire, y compris les véhicules légers et poids lourds.

Les virages et intersections sont compatibles avec un trafic de déviation, ce qui n'est pas le cas d'itinéraires plus secondaires.

b) Continuité et lisibilité de l'itinéraire

L'itinéraire de déviation suit un tracé logique, avec un nombre limité de bifurcations, réduisant ainsi le risque de désorientation des conducteurs.

La signalisation temporaire pourra être clairement positionnée aux carrefours clés, ce qui facilite la compréhension pour les usagers venant d'Aubagne.

c) Sécurité routière

La D1, D3d et D3 sont des routes départementales adaptées à un trafic soutenu et régulièrement entretenues.

Le report du trafic sur ces axes limite les interactions avec les zones résidentielles de Cuges-les-Pins, préservant ainsi la sécurité des piétons et des cyclistes.

d) Limitation de l'impact local

Cette déviation permet de protéger le centre-bourg de Cuges-les-Pins de la circulation de transit pendant les travaux, évitant nuisances et engorgements nocturnes.

Les résidents conservent un accès facilité à leur domicile par les voies communales et routes départementales annexes.

2. Communication auprès des usagers

Pour garantir l'efficacité de la déviation, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

Signalisation renforcée au Col de l'Ange, sur la D1 et aux carrefours D1/D3d et D3d/D3.

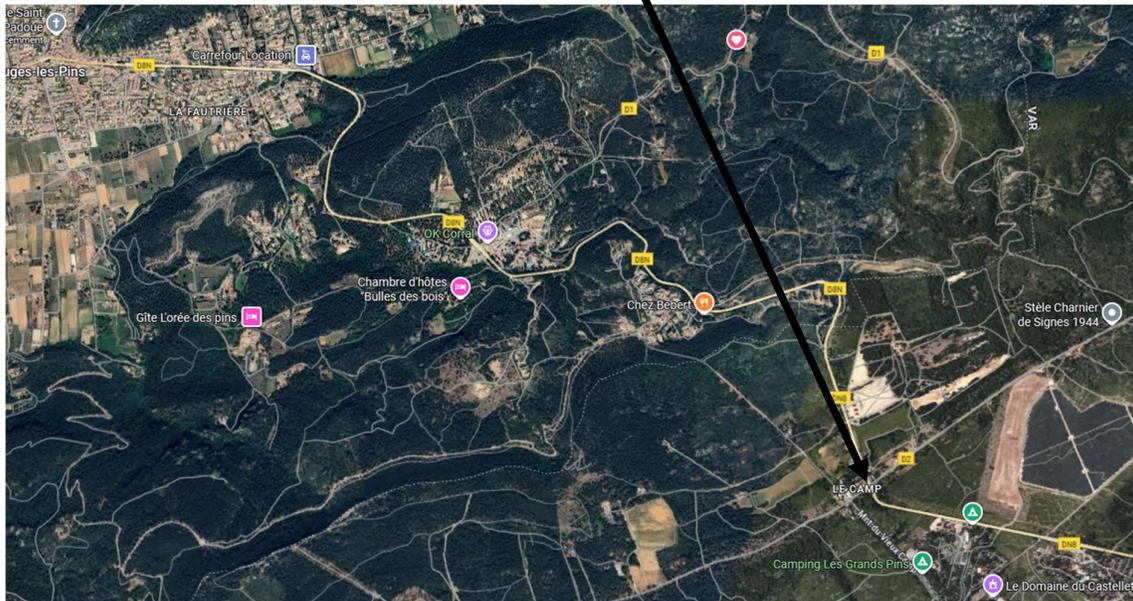
Information en amont (panneaux d'information dynamique, site internet du Département et de la Commune, réseaux sociaux).

Coordination avec les GPS (si possible) pour intégrer l'itinéraire temporaire et éviter les détours non planifiés.

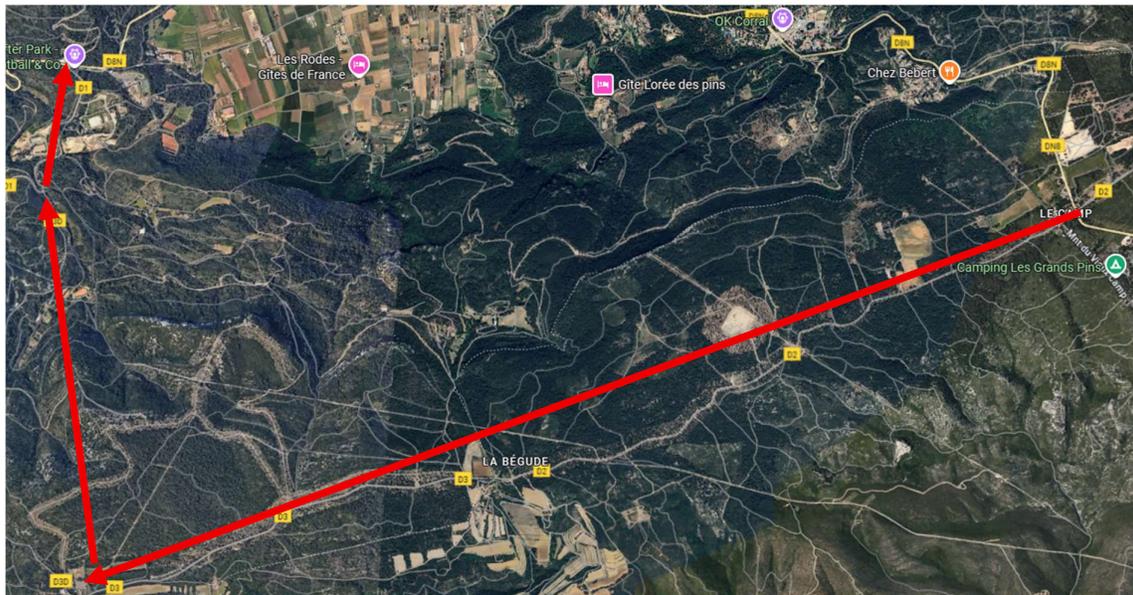
EST : Le Castellet vers Aubagne

Afin de maintenir la fluidité du trafic pendant les travaux de réhabilitation de la RD8n et d'éviter toute congestion dans le centre de Cuges-les-Pins, il est prévu de mettre en place une déviation pour les véhicules se déplaçant depuis Le Castellet vers Aubagne, selon l'itinéraire suivant :

- Déviation mise en place au rond-point du Camp au Castellet (entrée Est de Cuges-les-Pins)
- D3 → D3d → D1 jusqu'au Col de l'Ange, permettant de rejoindre Aubagne



Itinéraire déviation : D3 → D3d → D1 jusqu'à la jonction avec la RD8n au Col de l'ange



Photographies

☞ Entrée Ouest – Col de l'Ange



☞ D1 – D3d



👉 D3d – D3



👉 Entrée Est – Rond-point du Camp



👉 D3 – D3d



👉 D3d – D1



☞ **Boulevard Gambetta – point de coupure**



☞ **Chemin de la Feutrière – point de coupure**

